

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 01 MARS 2021

Présents :

Thomas Cialone, **Président**

Grégory Philippin, **Bourgmestre**

Walther Herben, Nathalie Dubois, Philippe Saive, Anne-Marie Libon, Christopher Gauthy,

Échevins

Francy Dupont, Christophe Kersteens, Francine Samray-Collard, Jean-François Bourlet, Pierre Gielen, Robert Grosch, Raphaël Quaranta, Thierry Coenen, Ahmed Rassili, Julien Peeters, René Courtois, Christiane Bernardin-Bosard, Patrice Lempereur, Benjamin Beneux, Rachid Nafrak, Zoé Istaz Slangen, Catherine Hauregard, Sandra Pickman, Sarah Davin, Funda Demirci, Christine Gaioni, **Conseillers**

Yves Parthoens, **Président du CPAS**

F-J. Santos Rey, **Directeur Général f.f.**

SEANCE PUBLIQUE

En application du décret régional wallon du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, publié au Moniteur belge le 16 octobre, le Conseil communal est mené sous forme de vidéoconférence.

Le Conseil,

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25/01/2021

A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25/01/2021.

2. Correspondance(s) et communication(s)

Prend connaissance de la / des correspondance(s) et communication(s) suivante(s) :

- La note informative d'ENODIA à ses associés quant au rapprochement avec BRUTELE
- L'approbation par la Tutelle du SPW de la délibération du Conseil communal du 30 novembre 2020 établissant les règlements relatifs à la redevance annuelle pour la mise à disposition des conteneurs et à la redevance sur l'enlèvement des encombrants par la Ressourcerie de Liège;
- L'approbation par la Tutelle du SPW de la délibération du Conseil communal du 21 décembre 2020 établissant une redevance sur la location des salles de fêtes communales;
- L'approbation par la Tutelle du SPW de la délibération du Conseil communal du 21 décembre 2020 décidant, pour 2021, de ne pas appliquer la délibération du 25 octobre 2018, telle que modifiés en date du 16 décembre 2019, respectivement approuvées les 26/11/2018 et 29 janvier 2020, établissant, pour les exercices 2019 à 2025, la taxe sur les débits de boissons ;
- L'approbation du Gouverneur de la Province de Liège de la délibération du Conseil communal du 21 décembre 2020 fixant la dotation communale 2021 à la zone de police Ans-Saint-Nicolas (N°5284)
- Le courrier de la SNCB du 1er février 2021 annonçant à la Commune la fermeture du point de vente de la gare d'Ans d'ici fin 2021;

3. Coordination générale / Lotissement "Matexi", quartier "Haut-Douy" (PU 2017-78) / Dénomination des voiries

A l'unanimité,

DÉCIDE

1. De dénommer comme suit 2 nouvelles voiries, une prolongation de voirie, trois places, deux chemins et un escalier qui, dans le cadre du lotissement "Matexi" (PU 2017-78), desserviront les immeubles du lotissement au départ des rues Haut-Douy, Simone Veil, avenue Henri Lonay et rue des XIV Verges, telles qu'elles figurent dans le permis d'urbanisme:

- a) rue **Simone Veil**, la voirie en jaune au plan visé au point 2, prolongation de la voirie dénommée Simone Veil
 - b) rue **Marie Popelin**, la voirie en rose au plan visé au point 2, reliant la rue Haut-Douy à la rue Simone Veil jusqu'au carrefour avec la voirie visée au point f) ci-après ;
 - c) **place Micoud d'Umons**, la place en rouge au plan visé au point 2
 - d) **place Mathieu Goffin**, la place en brun au plan visé au point 2
 - e) **place de la Légion d'Honneur**, la place en bleu foncé au plan visé au point 2
 - f) **rue des Mines**, la voirie en bleu clair au plan visé au point 2, reliant la rue Henri Lonay au nouveau quartier, vers le chemin visé au point
 - g) **chemin du Traité Belgo-Italien**, le chemin en rose au plan, passant entre les places visées aux points c) et d) et la voirie visée au point f)
 - h) **chemin Olivier Bouille**, le chemin en orange au plan c visé au point 2, reliant la voirie visée au point f) et la rue Haut-Douy
 - i) **escalier Matriche**, l'escalier en violet au plan visé au point 2, reliant la voirie visée au point f) ci-avant à la rue des XIV Verges
2. D'approuver le plan ci-dessous



4. Coordination générale/ Lotissement "Général Construction", rue Vandervelde (PU 2013-121) / Dénomination des voiries

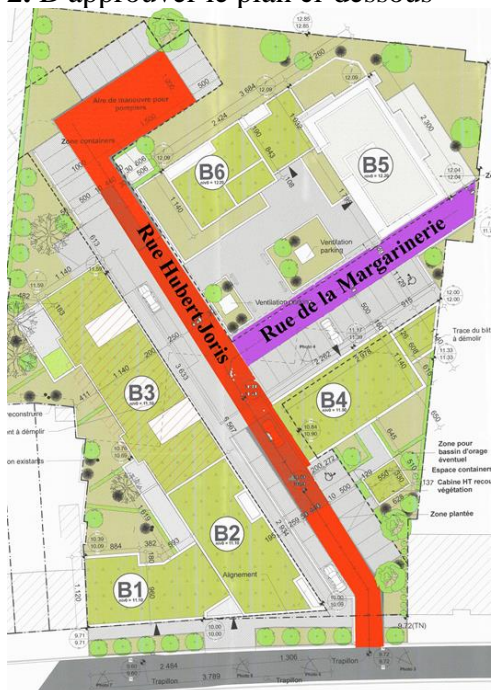
A l'unanimité,

DÉCIDE

1. De dénommer de 2 nouvelles voiries, dans le cadre du lotissement "Général Construction" (PU 2013-121), desserviront les immeubles du lotissement au départ dans la rue Emile Vandervelde à Loncin, telles qu'elles figurent dans le permis d'urbanisme:

- a) rue **Hubert Joris**, la voirie en rouge au plan visé au point 2, démarrant rue Emile Vandervelde à Loncin
- b) rue **de la Margarinerie**, la voirie en rose au plan visé au point 2

2. D'approuver le plan ci-dessous



5. Coordination générale / Placement des caméras ANPR mobiles sur un véhicule de police / Autorisation du Conseil.

A l'unanimité,

AUTORISE le placement et la mise en service d'un système de caméras de type "ANPR" par la zone de police Ans St Nicolas pour utiliser sur le territoire communal de façon visible des caméras mobiles (A.N.P.R - « Automatic Number Plate Recognition » ou « Reconnaissance Automatique de Plaques d'Immatriculation ») sur un véhicule de police, identifiable comme tel, dans les lieux ouverts et accessibles au public.

6. Bien-être animal/collaboration avec l'asbl Mustela: protection des furets

A l'unanimité,

DECIDE

de conclure une convention de partenariat entre l'asbl Mustela et la Commune d'Ans pour la prise en charge des furets errants et/ou saisis auprès de leurs propriétaires sur le territoire de la commune d'Ans;

L'asbl Mustela a reçu l'agrément HK30603059 et a son siège social rue de l'Yser, 421 à 4430 ANS;

La prise en charges des animaux et les frais inhérents à leurs soins et à leur hébergement sont entièrement supportés par l'asbl Mustela et la démarche est donc gratuite pour la commune;

CHARGE

Le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

7. Finances / Règlement Général de la Comptabilité Communale / Article 60 / Factures diverses / Ratification.

A l'unanimité,

PREND ACTE et ratifie la décision du Collège communal du 10 février 2021 qui décide que les factures reprises ci-après :

- Dannemark, 2201382 du 31/08/2020 au montant de 12.273,83 € pour la réparation de la transmission du Case MXU 110,
- Yvan Paque, 201911030020 du 13/11/2019 au montant de 159,12 € pour le dépannage des feux rue Lambert Dewonck le 20/09/2019,
- Rauwers, 94/2020/10000312 du 19/10/2020 au montant de 2.559,15 € pour la géolocalisation des véhicules 4ème trimestre 2020,

- SOCOTEC, 12008979 du 21/12/2020 au montant de 580,80 € pour le contrôle conformité de l'installation gaz de la crèche, doivent être imputées et exécutées sous sa responsabilité.

8. Energie/ Marché public/ Rénovation de l'école primaire d'Alleur/ Approbation des conditions et du mode de passation.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé (1.910.315,22 € TVAC) du marché "Rénovation de l'école primaire d'Alleur". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de 2021, article 72241/724-60 (n° de projet 20190042) qui sera complété par voie de modification budgétaire.

9. Aménagement du territoire / Litige relatif à l'état de la voirie de la Place des Anciens Combattants / Citation Tribunal de Première Instance de Liège/ Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE de délivrer au Collège l'autorisation d'ester en justice et d'approuver à cet effet la démarche du Collège du 10 février 2021 approuvant le projet de citation rédigé par le Cabinet Bourtembourg & Co et marquant son accord pour l'introduction de la citation devant le Tribunal de première Instance de Liège afin de solliciter la condamnation de la société Abtech et l'auteur de projet à indemniser la Commune des dommages qui lui ont été occasionnés à l'occasion de la réalisation des travaux d'aménagement de la place des Combattants à Alleur.

10. Environnement/ Implantation d'un verger conservatoire au Château de Waroux/ Approbation de la convention.

A l'unanimité,

DECIDE : D'approuver la convention entre la commune d'Ans et le Centre wallon de Recherches agronomiques - département de Lutte biologique et Ressources phytogéniques intitulée "Implantation d'un verger conservatoire au Château de Waroux".

11. Patrimoine - coordination générale / Vente de l'ancienne maison de repos des rues de Looz et du Béguinage / Approbation du projet d'acte

A l'unanimité, (T. Cialone, G. Philippin, W. Herben, N. Dubois, P. Saive, A-M. Libon, C. Gauthy, Y. Parthoens, F. Dupont, C. Kersteens, F. Samray-Collard, J-F. Bourlet, P. Gielen, R. Grosch, R. Quaranta, T. Coenen, A. Rassili, J. Peeters, R. Courtois, C. Bernardin-Bosard, P. Lempereur, B. Beneux, R. Naftrak, Z. Istaz Slangen, C. Hauregard, S. Pickman, S. Davin, F. Demirci, C. Gaioni)

DÉCLARE l'urgence de mettre ce point à la discussion.

ENTEND

Sur ce point, le suivant et celui inscrit à la demande du groupe DéFI et intitulé "Patrimoine / Suivi de la convention de transaction proposée pour la vente des biens immobiliers de : résidence du Béguinage, terrain Poilu Fossé, école de Jemeppe, dépôt Truffaut/ Etat de la question." :

1. M. Grosch qui estime qu'il s'agit d'une bonne chose et espère qu'il s'agira d'un bas de laine.
2. L'intervention suivante de M. Courtois : "Les deux points en urgence ajoutés en dernière minute à l'ordre du jour répondent en partie au point posé par notre groupe. Il reste à conclure les ventes du Poilu Fossé et l'école de la rue de Jemeppe. La décision de la vente de ces biens date du 30 Avril 2018, il y aura bientôt 3 ans accomplis et ceci, malgré de nettes réserves émises par votre serviteur lors du vote de cette convention."

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'approuver le projet d'acte de vente des bâtiments et terrain d'une ancienne maison de repos, sise sur les parcelles suivantes :

- rue du Béguinage 3, cadastrée Ans, 5ème division, A 948 L, d'une contenance cadastrale de 647 m²
- rue de Looz 7/2, cadastrée Ans, 5ème division, A 944 E, d'une contenance cadastrale de 240 m²
- rue de Looz 5/7, cadastrée Ans, 5ème division, A 950 H, d'une contenance cadastrale de 1.746 m²; rédigé par l'étude notariale Notabis de Liège.

Article 2

Les frais d'acte (y compris les frais de délivrance) sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Article 3

La somme obtenue à l'occasion de la vente précisée à l'article 1 sera affectée au budget de la régie communale ordinaire foncière.

12. Patrimoine - coordination générale / Vente de l'ancien dépôt communal rue G. Truffaut / Approbation du projet d'acte

A l'unanimité, (T. Cialone, G. Philippin, W. Herben, N. Dubois, P. Saive, A-M. Libon, C. Gauthy, Y. Parthoens, F. Dupont, C. Kersteens, F. Samray-Collard, J-F. Bourlet, P. Gielen, R. Grosch, R. Quaranta, T. Coenen, A. Rassili, J. Peeters, R. Courtois, C. Bernardin-Bosard, P. Lempereur, B. Beneux, R. Nafrak, Z. Istaz Slangen, C. Hauregard, S. Pickman, S. Davin, F. Demirci, C. Gaioni)

DÉCLARE l'urgence de mettre ce point à la discussion.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'approuver le projet d'acte de vente des bâtiments et terrain d'un ancien dépôt communal rue Georges Truffaut:

- rue Georges Truffaut +29, cadastré Ans, 4ème division, B791M, d'une contenance de 852 m²
 - rue Georges Truffaut +31, cadastré Ans, 4ème division, B790B2, d'une contenance de 183 m²
- rédigé par l'étude notariale Notabis de Liège.

Article 2

Les frais d'acte (y compris les frais de délivrance) sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Article 3

La somme obtenue à l'occasion de la vente précisée à l'article 1 sera affectée au budget de la régie communale ordinaire foncière.

13. Crèche / Règlement d'ordre intérieur / Modification / Adoption

à l'unanimité;

APPROUVE le nouveau règlement d'ordre intérieur de la crèche communale Nicolas Gelon tel qu'annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.

Le règlement du 25 octobre 2018 est abrogé.

14. Sports / Subsidés de fonctionnement aux groupements sportifs / Enveloppe globale / Répartition.

A l'unanimité,

DECIDE:

Art 1: D'octroyer pour 2021 une aide forfaitaire aux associations sportives ayant rentré leur cadastre 2020.

Art 3: D'octroyer aux clubs un subside supplémentaire par affilié, par affilié domicilié sur le territoire communal, par affilié de moins de 18 ans et par affilié de plus de 60 ans.

Art 4 : Le subside ne sera liquidé qu'à la condition que le club remplisse ses obligations financières tant vis-à-vis de la Régie Ans Sports que de la Commune.

Art 5. La Commune se réserve le droit de demander les justificatifs relatifs à l'utilisation de la dite subvention.

Art 6. La présente délibération sera transmise aux Services des Finances pour exécution. Par

conséquent, arrête comme suit l'octroi des subsides 2021 aux groupements sportifs: voir tableau en annexe

15. Sports/ Organisation des "Events Games" sur le site extérieur de la piscine communale et les abords/ Convention de partenariat avec le Neptune.

ENTEND

1. Madame Samray-Collard qui se réjouit de la manifestation et espère un partenariat avec le CPAS pour réduire le droit d'entrée pour les plus démunis. Elle demande si la sécurité sera assurée par la Commune.

2. M. Saive qui répond que la responsabilité de la tarification, du démontage, du montage et de la sécurité revient à l'organisateur. Il rappelle par ailleurs que le club a une vraie politique sociale.

A l'unanimité,

APPROUVE :

la convention de partenariat, à conclure avec le Neptune asbl, C/O Monsieur Dorian Debergh, rue de la Légia, 6, 4430 Ans, par la Commune d'Ans, la Régie AnSports et le CPAS ;

CHARGE :

le Collège communal de signer ladite convention

16. Urbanisme / Contentieux / Régularisation par la sprl APALOCA de volumes et transformation de la menuiserie en entrepôt / Chemin de l'Official 3 à Loncin / Permis d'urbanisme octroyé par le Ministre wallon le 23 décembre 2020 / Autorisation d'introduire un recours au Conseil d'Etat

ENTEND

1. M. Grosch qui estime qu'il faut introduire ce recours parce qu'il s'agit d'une transgression flagrante des règles et qu'il en va de la crédibilité de la Commune face aux citoyens, tant pour ceux qui respectent les règles que pour ceux qui ne les respectent pas et qui doivent être sanctionnés.

2. M. Courtois qui indique qu'il soutient l'avis du cdH-RCA.

A l'unanimité,

DÉCIDE :

D'autoriser le Collège Communal à introduire un recours en annulation au Conseil d'Etat de l'arrêté du Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences du 23 décembre 2020 octroyant à la sprl APALOCA le permis d'urbanisme sollicité pour régulariser les volumes et la transformation de la menuiserie en entrepôt des biens situés chemin de l'Official 3 à 4431 LONCIN.

17. PCS / Plan de Cohésion sociale 2020-2025 / Convention de partenariat pour l'exécution du Plan 2021 / Ecrivain Public - PAC Liège / Approbation

A l'unanimité,

APPROUVE

La convention de partenariat permettant l'exécution en 2021 du Plan de cohésion sociale 2020-2025 avec le PAC Liège pour le projet Ecrivain public pour un montant de 1.500€.

18. PCS / Plan de Cohésion sociale 2020-2025 / Convention de partenariat pour l'exécution du Plan 2021 / AIGS / Subside complémentaire article 20 / Approbation

A l'unanimité,

APPROUVE

La convention de partenariat permettant l'exécution en 2021 du Plan de cohésion sociale 2020-2025 avec l'AIGS (Association Interrégionale de Guidance et de Santé) pour l'organisation d'activités de rencontre pour personnes isolées (action 5.5.01) pour un montant de 17.199,12€ (rétrocession de la subvention complémentaire intitulée "article 20").

19. PCS / Plan de Cohésion sociale 2020-2025 / Convention de partenariat (taxi social) pour l'exécution du Plan 2021 / CPAS d'Ans / Approbation

A l'unanimité,

APPROUVE

La convention de partenariat permettant l'exécution du Plan de cohésion sociale 2020-2025 avec le partenaire suivant pour l'année 2021 :

- Le CPAS d'Ans pour la mise en œuvre d'un taxi social pour un montant de 9.000€.

20. PCS / Plan de Cohésion sociale 2020-2025 / Convention de partenariat pour l'exécution du Plan 2021 / Lire & Ecrire / Approbation

A l'unanimité,

APPROUVE

La convention de partenariat permettant l'exécution en 2021 du Plan de cohésion sociale 2020-2025 avec le L'ASBL Lire & Ecrire Liège pour l'organisation des actions 1.1.04 et 1.1.05 (cours d'alphabétisation et Français Langue Étrangère) pour un montant de 35.000€.

21. Environnement / Nettoyage et entretien des trottoirs - "crasses" abandonnées le long des voiries / Consignes au service environnement et limites de l'usage des "gluttons" / Information au Conseil

ENTEND

1. L'intervention suivante de Mme Demirci, du groupe ECOLO, "Nous constatons régulièrement sur nos trottoirs et voiries des nuisances de toutes sortes : déchets d'emballage de consommation, déjections canines, mégots de cigarette et dépôts sauvages. Ces nuisances sont particulièrement présentes à proximité des commerces mais pas c'est assez généralisé sur la commune. Pourriez-vous nous rappeler le travail entrepris par le service environnement et les limites de l'usage des Glutton ?"

2. La réponse du Collège de M. Herben qui indique que l'entretien du trottoir et du filet d'eau est de la responsabilité du riverain. Mais cela ne suffit pas, notamment dans le quartier commerçant. Pour pallier quelque peu, nous avons deux Glutton.

Le premier sillonne les rues de la Station, Foch, Yser, Dewonck, Colson. Il est impossible qu'il passe tous les jours dans chacune des rues mais au moins 3X par semaine.

Le deuxième, à la même fréquence, parcourt le Ravel, avenues de la Paix, de l'Europe, les rues Monfort, Magnée, Yser, Français.

Et puis il y a les cantonniers dont deux s'occupent du bas d'Ans, un du centre d'Alleur, un de Loncin et des abords du Mc Donald's et le dernier de Xhendremael, dont du cimetière.

Il indique qu'il y a aussi la balayeuse (qui ne remplace pas le riverain) qui s'occupe des nettoyages saisonniers ou 'événementiels', notamment les abords des écoles, des cimetières à la Toussaint, des espaces au moment des commémorations, des manifestations, après chantier.

22. Culture / RALP - Mesures prises au sein des bibliothèques communales en matière de lutte contre la Covid-19?

ENTEND

1. L'intervention suivante de Mme Demirci, du groupe ECOLO : "Le secteur culturel suffoque depuis plusieurs mois mais heureusement, il nous reste encore la lecture, ce qui nous permet encore de continuer à rêver. Y a-t-il eu des mesures particulières ces derniers mois dans nos bibliothèques, par exemple de type Take Away comme c'est le cas à la bibliothèque des Chiroux?" Elle indique par ailleurs que la responsable du service de la culture "nous a apporté des réponses claires en commission."

2. M. Saive qui indique qu'un nouveau logiciel a été mis en place et qu'il a nécessité une brève fermeture mais qu'à part cela, les bibliothèques sont restées ouvertes. Il indique que les réservations sont préconisées mais l'affluence ne nécessite pas de régulation ou de limitation de l'accès à la bibliothèque.

23. Bourgmestre / Fermeture programmée de la gare d'Ans / État de la question DÉCIDE

D'aborder simultanément les points inscrits à la demande :

- de DéFI et intitulé « SNCB Gare d'Ans / parkings existants et futurs, problématique de la fermeture des guichets / état des différentes questions et proposition d'une motion à voter »
- du cdH-RCA et intitulé « L'avenir des locaux de la Gare d'Ans / Position du Collège »

ENTEND

1. L'intervention suivante de Mme Demirci, du groupe ECOLO : "Nous avons suivi vos interventions dans la presse et vous soutenons dans vos interventions en protestation contre les décisions prises par la SNCB.

Pourriez-vous nous rappeler votre position concernant ce point ?"

2. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DéFI: "

Il y a quelques jours, nous apprenions que la SNCB décidait de fermer 44 guichets de gare, et de réduire les horaires d'ouvertures de 37 guichets supplémentaires. A Ans, nous sommes malheureusement directement concernés. Cette décision nous concerne tous, mais cela concerne particulièrement nos concitoyens moins à l'aise avec les automates, nos seniors, et toute personne qui préfère parler à un humain qu'à un distributeur. À l'heure où cette crise sanitaire nous prive de contacts sociaux, le moindre sourire, le moindre échange prend d'autant plus de valeur.

En tant que citoyen responsable, je tiens à rappeler que les différents gouvernements nous invitent régulièrement à laisser notre voiture à la maison, et à opter pour le train, dans un double souci d'améliorer la mobilité et de limiter le dérèglement climatique.

Nous sommes donc face à un double discours assez paradoxal, vous en conviendrez. La SNCB est une société anonyme de droit public, contrainte par un contrat de gestion à honorer certains engagements de service public, ... mais bizarrement ou étrangement pas celui d'accueillir et d'informer les voyageurs au guichet.

Les utilisateurs du train le savent : il est possible d'acheter son billet de transport auprès d'un automate, à condition de disposer d'une carte bancaire - ou de pièces, mais pas de billets. À condition aussi de savoir lire. De savoir utiliser un écran tactile. De pouvoir se souvenir de son code, et de pouvoir procéder au paiement sereinement, en toute sécurité. A condition de savoir de quel billet on a besoin et, bien sûr, à condition que l'automate ne soit pas en panne.

Les utilisateurs du train savent aussi que pour renouveler son abonnement, valider son billet train + parking, obtenir une information, un remboursement, un conseil... Il faut passer par le guichet.

Or, à ce stade, la SNCB n'a pas prévu de solution pour les voyageurs de notre gare, ni pour ceux des 43 autres guichets concernés. La SNCB, vu les remous liés à cette annonce, a finalement annoncé qu'elle allait solliciter les communes pour envisager de garder une activité non-commerciale dans les gares ainsi désertées.

Une gare, c'est plus qu'un arrêt de train. Avec un peu de chance, on peut y attendre quelques minutes, entre le train et le bus, et parfois même y trouver des toilettes publiques. Mais dans une gare, on trouve surtout et avant tout un guichet, pour acheter son billet et payer son trajet. Je ne voudrais pas, mes chers collègues, vivre dans un monde où je prendrai mon argent au distributeur de billets, puis mon café au distributeur de café, mon petit déjeuner au distributeur de collations, et mon billet de train à l'automate.

Ce qui nous manque le plus depuis que nous portons le masque, ce sont les sourires. Mesdames et Messieurs, je ne vous apprendrai rien en disant que les automates ne sourient pas. Cela viendra peut-être mais ce n'est pas le monde que je veux demain pour nos enfants et petits-enfants. Nous voulons relancer notre économie, créer de l'emploi, favoriser une mobilité alternative, inciter nos concitoyens à opter pour le train, autant que possible. Cette décision unilatérale du Conseil d'Administration de la SNCB va exactement dans le sens inverse.

Aussi, je vous demande au nom des navetteurs et de tout qui utilise le train, de promouvoir un transport public de qualité, accessible à tous, et porteur d'avenir et d'humanité.

Je vous demande donc de répondre à 3 questions :

- Vous vous êtes, Monsieur le Bourgmestre, insurgé avec véhémence dans la presse contre cette décision. Nous vous en félicitons et vous soutenons totalement. Quelle est, selon vous, la suite à donner et les espoirs à entretenir ?
- Où en sont les négociations concernant les parkings actuels et futurs et peuvent-ils faire l'objet d'une négociation globale comprenant le point précédent ? ;
- Acceptez-vous de signer la motion que chaque conseiller a reçu et qui concerne le sujet ?"

3. M. Grosch, du groupe cdh-RCA qui indique que le plus agaçant, c'est l'acharnement de la SNCB sur Ans: les parkings deviennent payants, l'infraction urbanistique, la fermeture des guichets. Il se pose ensuite la question de savoir s'il faut traiter ces questions séparément avec la SNCB ou en faire une négociation unique.

4. M. Philippin qui indique que tout le monde est sur la même longueur d'ondes.

Il rappelle le projet de convention pour l'occupation des locaux de la gare mais qui interdisait toute activité commerciale dont font partie les circuits courts.

Il indique ensuite qu'en ce qui concerne la motion, il la soutient à 150%. Il précise néanmoins qu'une réunion de négociations aura lieu le 11 mars.

Il indique avoir retenu d'une discussion préalable au Conseil que DéFI serait d'accord de retirer son projet de motion et qu'après la réunion précitée, il reviendra vers les groupes d'opposition.

Il précise enfin que tout est dans tout et qu'il est donc plus efficace de négocier sur le tout en même temps.

5. La réplique de M. Courtois qui indique qu'il veut donner le maximum de chances à la négociation et qu'il est donc d'accord sur un report de la motion.

24. Bourgmestre / Étude d'incidence de l'aéroport de Bierset / État de la question

ENTEND

1. L'intervention suivante de Mme Demirci, du groupe ECOLO : "Comme vous le savez, le groupe Ecolo mais également les deux autres partis d'opposition sont régulièrement venus avec le point concernant les nuisances des avions dans notre commune. Notamment, nous vous demandions de vous joindre à des communes avoisinantes comme celle d'Awans pour une action en justice contre l'aéroport de Liège. Nous n'avons pas l'impression d'avoir été entendus. Nous voudrions également voir le même dynamisme dont vous faites preuve en ce qui concerne notre chère gare. Le groupe Ecolo voudrait faire acter que le conseil transmette tous les PV des CC où nous avons débattu des nuisances avec les questions et les réponses de la majorité.

Par exemple, le point concernant les sonomètres. Toutes les interventions concernant les sonomètres et l'évolution des décollages dans notre direction."

2. M. Philippin qui répond qu'il y a eu 11 interpellations tous partis confondus. Il indique qu'il souhaite avoir une démarche efficace et proportionnée. Il précise également que les conseillers communaux disposent des PV. Il n'y a donc pas lieu de les transmettre.

Il précise également que les autorités aéroportuaires n'arriveront à convaincre que quand ils seront transparents et utiliseront la science et les sonomètres en font partie.

Il rappelle qu'au départ, 8% des décollages se faisaient vers Ans et que maintenant, il y en a environ 30 % alors que dans le même temps, le nombre de sonomètres est resté stable et réparti entre 13 côté sud-ouest et 3 du côté Ans. Ce qui constitue désormais une disproportion.

M. le Bourgmestre évoque aussi les arguments notamment de la SOWAER, tels que "cela ne sert à rien ces sonomètres" ou encore que pour ceux qui étaient propriétaires avant juillet 2004, il est possible d'obtenir le placement gratuit d'un sonomètre pendant quinze jours.

Il conclut en disant que quand il y a une évolution, il faut en tenir compte.

25. SNCB Gare d'Ans / parkings existants et futurs, problématique de la fermeture des guichets / état des différentes questions et proposition d'une motion à voter

Ce point a été abordé en même temps que le point du groupe Ecolo intitulé "Bourgmestre / Fermeture programmée de la gare d'Ans / État de la question".

26. Liège Airport / Limogeage du CEO pour faute grave. Ce fait pourrait il avoir des incidences sur les négociations concernant le P.E.B. et le P.D.L.T. ? / Compte tenu de ce fait nouveau, la commune compte-t-elle se rallier au recours en justice introduit par communes d'Awans, Donceel et Fexhe ? Etat des deux questions

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DéFI : "

La première partie de mon interpellation débute tout d'abord par des constats :

1. L'activité de fret de l'aéroport de Liège connaît un succès grandissant. Pourtant il convient d'admettre aujourd'hui que Liège Airport a été présidé et dirigé par deux dirigeants dont il apparait, à la lecture des derniers événements, qu'ils ne remplissaient pas les critères d'intégrité requis. Le premier a été condamné en justice, le second a évité une condamnation en sollicitant une transaction en vue d'éviter une procédure pénale pour finalement se retrouver licencié pour faute grave. L'audit FORENSIQUE a d'ailleurs relevé 40 fautes dans la gestion de l'aéroport.

2. Le système actuel de défense de l'ex CEO est de rejeter la responsabilité sur son conseil d'administration. Il apparait donc, selon l'ex dirigeant, que celui-ci était très permissif et peu regardant sur le respect des règles et usages indispensables à une gestion transparente de bonne gouvernance.

3. La construction de plusieurs halls de fret a été confiée à une entreprise bien connue dans la région sans que les procédures de mise en concurrence soient respectées. Le conseil d'administration ne pouvait l'ignorer mais n'a fait, semble-t-il, aucune objection.

4. La construction d'un hall de fret pour CAIMAIO a été autorisée sans concertation. C'est ce qui ressort de la réaction de FEDEX qui a estimé qu'il était privé de terrains stratégiques pour son développement. Faut-il dès lors en conclure que la délocalisation partielle de FEDEX vers Paris résulte de cette décision préférentielle prise dans le plus grand secret par les dirigeants de Liège Airport ?

5. Les dirigeants de Liège Airport ont négocié en 2018 la délocalisation de la compagnie russe AIR BRIDGE CARGO d'Amsterdam vers Liège. Cette compagnie possède de nombreux 747 bruyants et polluants. Elle est devenue le second opérateur à Bierset. Cette négociation a été diligentée par les deux dirigeants ci-avant cités. La santé des citoyens aurait-elle été négociée par ces deux personnes avec l'accord du CA ? A cet égard, il conviendrait de savoir quelles conclusions le juge d'instruction pourrait tirer de l'examen de ce dossier. Les citoyens n'auront jamais accès aux clauses du contrat qui concernent les émissions de bruit qu'ils subissent.

La deuxième partie concerne l'étude d'incidence actuelle et soulève plusieurs questions :

A. En regardant la vidéo, nous avons appris entre autres que, dans l'étude d'incidence en cours, il est question notamment de permis de régularisation, ce qui pourrait signifier que, dans certains cas, la procédure légale n'a pas été respectée. Il est également prévu de doubler les mouvements d'ici 20 ans, de 30 à 65.000 par an ! Et pour se donner bonne conscience, Liège Airport se lance dans le « green washing » à Madagascar, ce qui peut se révéler utile pour le CO2 mais en aucun cas pour les nuisances sonores qui ne peuvent s'exporter.

B. Il est demandé aux citoyens de se prononcer sur une étude d'incidence alors que les riverains ne disposent pas de tous les éléments pour apprécier les nuisances futures. Ainsi, la région dispose d'un logiciel dénommé IMPACT pour établir des simulations quant à l'augmentation du bruit et de la pollution de l'air et déterminer ainsi les nuisances à venir. Pourquoi les riverains ne peuvent-ils pas avoir accès à ces données qui seront publiées « à posteriori » et donc bien après cette étude.

Pourquoi ne sont-elles pas publiées pendant l'étude ?

C. Le point prévoyant que le public ne peut présenter que « des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur » est hautement contestable. Cela signifierait-il que le public ne pourrait faire des remarques que sur des points de détail et que la décision d'accorder le permis d'environnement serait d'ores et déjà prise ?

D. Le contrôle du respect des normes de bruit se jouera au forceps. Il est primordial que le nombre de sonomètres soient augmentés dans le sens Nord Est afin de mieux contrôler voire sanctionner les avions qui dépassent les normes. Le respect de ces niveaux incombe avant tout à la Région Wallonne. Ce sera donc le politique qui les fixera et les contrôlera. Il faut rappeler que l'ACNAW (Autorité de contrôle) recommande que les niveaux de bruit mesurés par chacun des sonomètres de manière individuelle soient pris en compte pour établir les dépassements des niveaux autorisés et non plus, comme par le passé, mesurés sur deux des trois sonomètres actuels. Les exemptions actuelles qui peuvent atteindre jusque 10 DB doivent également être revues voire supprimées et les amendes augmentées. Ce n'est qu'à ce prix que les compagnies modifieront leurs habitudes.

E. Jusqu'à présent, Liège Airport fixe et encaisse les recettes des décollages et atterrissages alors que la Région Wallonne, cad l'argent public, rachète des habitations ou paie les frais d'isolation des riverains. Si les zones du PEB ou du PDLT sont étendues, cela coûtera, à nouveau, des fortunes. Il est indispensable de revoir les conditions comme précisé au point précédent. Sinon, on pourra se demander si la Région Wallonne n'applique en fait pas les sanctions pour ne pas indisposer les compagnies venues justement venues à Liège pour son laxisme à ce niveau.

Monsieur le bourgmestre, vous n'êtes pas uniquement le représentant des personnes qui vous ont élus, vous êtes le représentant de TOUS les Ansois de toutes tendances, surtout lorsqu'il s'agit de montrer au créneau pour défendre bec et ongles les intérêts et surtout la santé d'un grand nombre d'entre nous.

Je vous invite donc à avoir la même détermination, la même persévérance, la même grinta que dans le dossier de la gare d'Ans. Je suis certain que tant vos électeurs que tous les autres Ansois apprécieront."

2. M. Philippin qui répond que:

- il n'a pas à s'exprimer sur la situation après l'étude forensique. Il indique qu'il n'est pas juge d'instruction.

- concernant l'étude d'incidence, il regrette que la vidéo de présentation n'ait été mise en ligne que durant 2 jours. Il précise qu'il y aura encore enquête et permis.

- quant au contrôle des normes de bruit et les sonomètres, il rappelle ce qu'il a dit précédemment qu'il faudrait plus que 3 sonomètres sur 16 du côté nord-est de Bierset. Il estime par ailleurs qu'il y a deux règles d'or, à savoir la transparence et la science.

- quant aux pseudo arrangements contractuels, il est presque impossible d'y avoir accès.

Il complète en indiquant que l'envoi des PV du Conseil n'est pas une bonne idée.

3. M. Bourlet qui rappelle que quelle que soit l'opinion, il y a la présomption d'innocence. Et les événements récents démontrent qu'être accusé ne signifie pas nécessairement être condamné.

27. Patrimoine / Suivi de la convention de transaction proposée pour la vente des biens immobiliers de : résidence du Béguinage, terrain Poilu Fossé, école de Jemeppe, dépôt Truffaut/ Etat de la question.

Ce point a été abordé précédemment en même temps que le point intitulé "Patrimoine - coordination générale / Vente de l'ancienne maison de repos des rues de Looz et du Béguinage / Approbation du projet d'acte".

28. Santé / Campagne de vaccination / Le plan de vaccination est sujet à modifications / En tant que 5eme commune de la province, Ans aura-t-elle un centre et comment le planning est-il établi ?/ Etat de la question

ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DÉFI : "Jusqu'à présent, le plan de vaccination ne fonctionne pas bien et il est sujet à adaptation. Vous sentez-vous prêt à ouvrir un centre si la

demande vous était faite en urgence ? Des mesures ont-elles, à ce jour, été prévues par la commune pour aider les personnes sans véhicule à se rendre au centre de vaccination de Liège Airport ? Enfin, avez des infos supplémentaires à celles dévoilées dans la presse ?"

2. M. Gauthy qui répond qu'Ans s'est mise à disposition pour l'ouverture d'un centre de vaccination si le besoin s'en faisait sentir.

Il précise que l'AVIQ n'a néanmoins pas retenu Ans.

Concernant l'aide aux personnes sans véhicules, c'est à l'étude en interne. Un recensement des bénévoles est en cours, mais tout est régi par les règles sanitaires.

Il ajoute que le cabinet ministériel lui a indiqué que la vaccination suivant son cours sans ralentissement et sans accélération.

3. M. Gielen qui précise qu'il y a plus de 5 semaines de retard pour les professionnels. Il précise que le scandale en maisons de repos continue et que plusieurs d'entre elles refusent que leurs résidents sortent.

4. Mme Samray-Collard qui demande sur quels critères se fait le recensement de bénévoles.

5. M. Gauthy qui répond que c'est à l'état d'idée mais on attend les normes sanitaires.

29. Social / Mise en place d'un service organisant la distribution de colis alimentaires à destination des étudiants, seniors et isolés aux faibles revenus.

ENTEND

1. L'intervention de Mme Davin du groupe DÉFI qui suggère de mettre en place un service de distribution en relation avec des denrées récupérées dans des grandes enseignes.

2. M. Parthoens qui indique que le PCS a une base de bénévoles mais qu'il y a actuellement des mesures sanitaires.

Il précise également qu'organiser ce genre d'action par le PCS est difficile parce que la Région n'accepte des actions que si elles apportent un plus. Or, la maison Croix Rouge assume déjà bien la situation.

3. Mme Davin que cette politique est comme attendre que l'eau déborde pour retirer le couvercle de la casserole.

4. M. Parthoens qui indique qu'actuellement, l'aide n'est pas seulement alimentaire.

5. M. Bourlet qui indique que depuis la mise en place du fonds COVID, la catégorie la plus aidée est celle des jeunes de 13 à 25 ans et que c'est l'aide numérique qui est la plus importante.

30. L'avenir des locaux de la Gare d'Ans / Position du Collège

Ce point a été abordé en même temps que le point du groupe Ecolo intitulé "Bourgmestre / Fermeture programmée de la gare d'Ans / État de la question".

31. Enlèvement des composts publics / Information au Conseil

ENTEND

1. M. Grosch du groupe cdH-RCA qui dit que la Commune vient récemment de procéder à l'enlèvement des deux composts publics. Cela mettra sans doute provisoirement fin à l'hémorragie de certains dépôts clandestins et des commentaires sur les réseaux sociaux. Il demande si ce retrait est une exclusion définitive.

2. M. Herben qui explique, avec images à l'appui, pourquoi les composts publics de l'ancienne piscine d'Ans et du CPAS ont été retirés : 1,8 tonne a été collectée.

Il ajoute que ce ne sont pas des bennes à ordures qui ont été installées. C'est donc intenable.

Il indique également que de nouveaux endroits ont été équipés, notamment rue Petite Va mais que les exactions commencent déjà.

Monsieur Herben ajoute qu'il ne s'agit pas d'une sanction, mais de salubrité. Et la commune n'est pas obligée d'installer des composts publics.

3. M. Grosch qui estime malheureux que des citoyens peu respectueux fassent payer aux respectueux.

32. Projet de fermeture de 2000 terminaux bancaires / Position du Collège

ENTEND

1. L'intervention de Mme Samray-Collard, du groupe cdH-RCA qui explique être inquiète du nombre de fermetures bancaires annoncées dans la presse et se demande si le Collège communal s'est inquiété du sort des agences à Ans et demande si les banques ont été réinterpellées.

2. M. Gauthy répond qu'une relance de BNP et ING au niveau local et indique que les sièges centraux seront contactés.

3. Mme Samray-Collard qui indique que dans certains quartiers, il n'y a pas de distributeur.

4. M. Gielen qui indique avoir reçu une lettre officielle selon laquelle le siège ING d'Ans fermerait en mai-juin 2021.

33. Un peu de couleurs dans la tristesse de la rue de la Station / Rappel de notre proposition antérieure

ENTEND

1. L'intervention de M. Grosch, du groupe cdH-RCA, qui indique qu'il faudrait qu'on soigne la morosité de la rue de la Station. Il suggère un appel aux écoles d'enseignement artistique qui se feraient une joie d'y répondre.

2. M. Gauthy explique que suite à la dernière interpellation de M. Grosch, un cadastre des cellules vides a été réalisé en octobre 2020. Il propose à M. Grosch de lui transmettre un contact au sein des écoles auxquelles il a fait référence.

3. M. Grosch qui indique avoir transmis le contact et penser qu'il est trop tard pour l'année scolaire en cours.

4. M. Gauthy indique qu'il y a 8 cellules vides où le propriétaire serait disposé à permettre de faire de la décoration de vitrines à condition qu'il soit possible de remettre celle-ci en état par après.

5. M. Grosch qui rappelle qu'une oeuvre d'art, par définition, est éphémère.

34. Questions orales

Il n'y a pas de questions orales.

Par le conseil:

**Le Directeur Général f.f.,
F-J. Santos Rey**

**Le Bourgmestre,
Grégory Philippin**